

Guide de Bienvenue à Clare pour les Immigrants

Prestations sociales et Droits aux aides



Réalisé par le CISC (Centre d'Aide aux Immigrants du Comté de Clare)



Services d'aides sociales

Le système d'aides sociales en Irlande fournit un certain nombre d'aides à la famille et au revenu et d'autres services. Il s'adresse aux personnes ayant des besoins particuliers, par exemple, les sans emploi, les familles, les personnes handicapées et celles s'occupant d'un proche dépendant.

Les prestations sociales se divisent en trois types.

Sécurité sociale ou versements contributifs : Ils sont disponibles pour ceux qui ont versé un nombre précis de cotisations Pay Related Social Insurance (PRSI) en travaillant. Votre droit à un versement dépend au nombre de vos cotisations PRSI (voir la page 7 du fascicule 'Travail').

Systèmes basés sur les revenus ou non-contributifs : ils sont basés sur votre situation financière et celle de votre famille. Vous devez répondre à un 'test de moyens' et être 'résident habituel' (voir encadré) dans l'Etat.

Ce test détermine si vos revenus sont inférieurs à un certain niveau. Le niveau dépendra des systèmes et de la situation

Qu'est-ce que la 'Résidence habituelle' ?

La résidence habituelle tient compte de :

- du temps depuis lequel vous avez habité en Irlande ;
- la durée et du but de toute absence de l'Irlande ;
- du type d'emploi que vous exercez ;
- vos projets à long terme pour l'avenir ; et
- votre centre d'intérêt.

financière de votre famille.

Versements universels : incluent les versements comme les Allocations familiales, le Transport gratuit et l'Allocation de logement temporaire. Ne dépendent ni des cotisations PRSI ni des revenus mais vous devez remplir d'autres conditions comme la Résidence Habituelle pour les Allocations familiales.



Votre CIC (Centre d'Informations aux Citoyens)

- Bindon Lane, Ennis, Co Clare.
Téléphone (065) 684 1221
- www.citizensinformation.ie

Prestations pour enfants

Les Prestations pour enfants ('Child Benefit') sont le versement le plus courant pour les familles ayant des enfants. Elles sont versées aux parents ou tuteurs d'enfants âgés de moins de 16 ans, ou moins de 19 ans si l'enfant suit des études à plein temps, une formation FÁS Youthreach ou s'il est handicapé.

L'argent est versé tous les mois. Vous pouvez choisir de le recevoir directement sur votre compte bancaire ou de l'encaisser dans votre bureau de poste.

Quand dois-je m'inscrire ?

Vous devez demander la Child Benefit dans les 12 mois suivant :

- la naissance de votre bébé ;
- le mois où l'enfant est devenu un membre de votre famille (par exemple, en cas d'adoption) ; ou
- le mois où votre famille s'est installée en Irlande.

Vous devez inscrire votre bébé

Si votre bébé est né en Irlande, vous devez inscrire sa naissance soit :

- à l'hôpital où il est né ;
- au Civil Registration Office, HSE Sandfield

Qu'est-ce que le EEE ?

L'Espace Economique Européen (EEE) réunit les 25 Etats Membres de l'EU et les trois Etats de l'AELE -EEE (Islande, Liechtenstein, et Norvège) dans un marché interne régi par les mêmes règles de base.

Centre, Ennis – tél. : (065) 686 8050 ; ou
• au Civil Registration Office, St. Camillus' Hospital, Shelbourne Road, Limerick – tél. : (061) 483 763

Lois européennes

Si vous êtes un citoyen suisse ou de l'EU/EEE travaillant en Irlande, vous avez droit à la Child Benefit.

Citoyens Non-EU/EEE

Les citoyens non-EU/EEE doivent être des 'résidents habituels' pour demander la Child Benefit. Si vous travaillez légalement dans cet Etat, vous pouvez la demander si votre enfant réside aussi en Irlande.

Comment s'inscrire

Tous les formulaires sont disponibles sur le site www.welfare.ie ou dans votre CIC, www.citizensinformation.ie. Le traitement de votre demande peut prendre jusqu'à 12 mois.

Early Childcare Supplement

Le Early Childcare Supplement (ECS - Supplément pour la petite enfance), paiement mensuel, a été réduit de moitié le 1er mai 2009 et est de 41,50€ par enfant. Ce supplément sera abrogé fin 2009 et remplacé en Janvier 2010 par une année préscolaire gratuite de Early Childhood, Care and Education (ECCE - Education de la petite enfance) pour tous les enfants âgés de trois ans trois mois à quatre ans six mois. Les détails des services préscolaires participant au programme sont disponibles au Clare Childcare Committee. Téléphone (065) 686 4862.

Autres versements – Community Welfare

Les services sociaux de la collectivité sont fournis par les Community Welfare Officers (CWOs) au HSE (Health Service Executive). Les CWOs se trouvent dans les centres de santé et gèrent le Supplementary Welfare Allowance Scheme.

La Basic Supplementary Welfare Allowance est une allocation versée toutes les semaines aux personnes qui manquent de moyens pour subvenir à leurs besoins et à ceux des adultes à leur charge ou des enfants remplissant les conditions requises. Vous aurez droit à la Supplementary Welfare Allowance si vous remplissez les conditions suivantes :

- vous habitez en Irlande ;
- vous avez répondu au test de moyens ;
- vous avez demandé toute autre aide ou allocation à laquelle vous auriez droit ; et
- vous remplissez les conditions du test 'résidence habituelle' (voir encadré page 2), sauf pour le Exceptional Needs Payment (Besoins exceptionnels).

Comme chaque situation financière est unique, il est judicieux de contacter directement le Community Welfare Officer pour discuter de votre situation.

Quel type de versement ?

Les différents types de versements effectués sont :

- Supplementary Welfare Allowance ;
- Rent Supplement (pour les charges locatives) ;

- Mortgage Interest Supplement (pour les hypothèques) ;
- Diet and Heating Supplements (régime et chauffage) ;
- Back to School Clothing and Footwear Scheme (allocation de rentrée scolaire) ;
- Allocation de chauffage ; et
- Crèche (dans les situations particulières quand vous êtes aidé par une infirmière sanitaire, un assistant social ou un autre professionnel de la santé).

Autres suppléments

Il existe d'autres suppléments pour couvrir les éventuels frais hebdomadaires exceptionnels que vous ne pouvez pas payer avec vos propres ressources :

- trajet régulier vers l'hôpital ou une clinique toutes les semaines ; et
- si une personne de votre foyer a une maladie grave et a besoin d'argent pour acheter du matériel comme un ballon d'oxygène.

Il existe aussi un Exceptional Needs Payments pour les frais de poussettes, vestimentaires et d'obsèques.

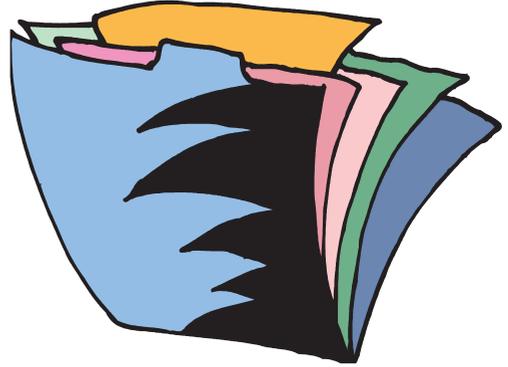
Les Urgent Needs Payments concernent ce qui n'est pas couvert par les assurances générales comme les incendies, inondations et tempêtes.

- Le Community Welfare Officer (CWO) - Agent des services sociaux de la collectivité évaluera chaque cas et vous indiquera ce à quoi vous avez droit.

SERVICES SOCIAUX DE LA COLLECTIVITÉ

Les CWO gèrent plusieurs services de consultation chaque semaine dans un centre de soins et vous n'avez pas besoin de prendre rendez-vous.

Les CWOs traitent aussi les demandes concernant les cartes médicales et les Nursing Home Subventions (argent couvrant les frais des soins d'une infirmière à domicile).



Réclamations

Si vous n'êtes pas satisfait de la décision de votre CWO, ou si votre demande a été refusée vous pouvez faire appel auprès du service indépendant des appels du Health Service Executive qui demandera votre dossier afin d'étudier votre demande et la décision prise. Adresse : Appeals Office, Health Service Executive, St Joseph's Hospital, Mulgrave St, Limerick. Tél : (061) 461 359 ; N° Lo Call 1850 460 055

Comment s'inscrire

Vous devez demander une Supplementary Welfare Allowance ou des conseils sur les services auprès

de votre Community Welfare Officer dans votre centre de soins dès que vous en avez besoin. Adresse : Community Welfare Officer, HSE (Health Service Executive) Health Office, Sandfield Centre, Highfield Park, Ennis. Tél : (065) 686 8090.

Ou contactez votre Citizens Information Centre, à Bindon Lane, Ennis, téléphone (065) 684 1221. N° LoCall : 1890 777 121, lundi au vendredi, 9h00-21h00

Obtenez des informations au Citizens Information Centre

Les Citizens Information Centres fournissent des informations complètes sur tous les services publics et les droits des personnes résidant en Irlande. Vous pouvez aussi appeler le Citizens Information Centre (CIC) près de chez vous pour obtenir des conseils gratuits et confidentiels. Numéro de téléphone du centre de Ennis : (065) 684 1221. Citizens Information Centres, N° LoCall : 1890 777 121, lundi au vendredi, 9h00-21h00. Site Internet : www.citizensinformation.ie

Aides aux personnes handicapées

Il existe un certain nombre de prestations sociales pour les personnes malades ou handicapées. Pour en bénéficier, vous devez être certifié malade ou handicapé par un médecin. Les indemnités payées par le Department of Social Welfare (Service des Aides Sociales) sont détaillées ci-dessous.

Disability Allowance est une allocation calculée en fonction de vos revenus que vous recevez chaque semaine si vous avez un handicap et avez entre 16 et 65 ans.

Injury Benefit est l'une des indemnités prévues par le Occupational Injuries Benefit Scheme. Elle vous est versée chaque semaine si vous êtes inapte au travail suite à un accident du travail, survenu sur votre trajet professionnel ou une maladie professionnelle.

Le Medical Care Scheme vous permet d'obtenir un remboursement des frais de soins médicaux nécessaires suite à une blessure causée par un accident du travail work ou résultant directement de votre travail. Vous devez avoir contracté une maladie déterminée professionnelle.

Vous pouvez recevoir la **Disablement Benefit** si vous avez perdu une faculté

physique ou mentale suite à un accident du travail, survenu sur votre trajet professionnel, ou à une maladie déterminée contractée à votre travail.

Si vous pouvez recevoir une indemnité de maladie de votre employeur vous pouvez obtenir la **Illness Benefit** si vous avez assez de cotisations de sécurité sociale (PRSI). Dans le cas contraire, vous devez contacter le Community Welfare Officer.

La **Invalidity Pension** est versée chaque semaine aux personnes couvertes par la sécurité sociale qui ne peuvent travailler à cause d'une longue maladie ou d'un handicap.

Vous pouvez obtenir plus d'informations, un formulaire de demande et d'autres renseignements dans votre Social Welfare Office ou CIC. Vous pouvez vous connecter sur www.citizensinformation.ie ou www.welfare.ie. Une brochure d'information est disponible dans votre CIC.

La Blind Pension est calculée selon vos revenus et vous pouvez la recevoir si vous êtes aveugle ou malvoyant et habitez généralement en Irlande.

Pour plus d'informations :
Contactez votre Social Welfare Office ou téléphonez au N° LoCall du Department of Social and Family Affairs pour demander une brochure : 1890 202 325.



Le Treatment Benefit Scheme

Une contribution aux frais des soins dentaires, des yeux et des oreilles est disponible pour assurer les travailleurs et les retraités qui ont le nombre de cotisations PRSI nécessaire.

Ces services sont offerts dans le cadre du Treatment Benefit Scheme, géré par le Department of Social and Family Affairs (Ministère des Affaires familiales et sociales).

Les détenteurs d'une carte médicale ont droit aux services dentaires, ophtalmiques et auriculaires de la part du Health Service Executive (HSE) mais la disponibilité de ces services varie selon les secteurs.

Si vous avez assez de cotisations PRSI, vous pouvez demander :

- une aide pour les soins dentaires ;
- une aide pour les soins ophtalmiques ;
- une aide pour les soins auditifs ;
- des lentilles ; et
- des appareils auditifs.

Service Treatment Benefit

- Department of Social and Family Affairs Letterkenny Co. Donegal, téléphone: (01) 704 3000

Prise en charge du décès en Irlande

Lorsqu'une personne meurt en Irlande elle doit être identifiée et la cause du décès déterminée. Si une personne meurt de façon soudaine et inattendue, vous devez le déclarer à la Gardai et au Coroner (chargé de déterminer les causes du décès). Vous devez aussi prévenir la famille (les membres les plus proches), le médecin de famille (le 'GP') et le déclarer à l'état civil.

Les entrepreneurs des pompes funèbres s'occupent des dispositions pour l'inhumation, la crémation ou le transport du corps vers un autre pays. Ils peuvent tout organiser si vous le désirez, du choix du terrain pour l'inhumation aux services religieux.

Si vous avez assez de cotisations PRSI, vous pouvez toucher une Allocation de décès – un versement unique pour payer les frais des funérailles. Le Social Welfare Office

règle cette allocation par chèque à la personne en charge de la facture des obsèques. Demandez-la à votre Social Welfare Office.

Il existe une allocation décès calculée selon vos revenus. Demandez-la au Community Welfare Officer, Sandfield House.

Plus d'informations

- Déclarer un décès : www.groireland.ie
- Aider les enfants à faire leur deuil : www.barnardos.ie
- Prise en charge des personnes atteintes de maladies mortelles : www.hospice-foundation.ie
- Informations sur la mort et les funérailles www.endoflife.ie
- Groupe de soutien Community Suicide Bereavement : 1850 201 249
- Documentation sur le décès disponible dans votre CIC.

Adresses utiles

Citizens Information Centres (CIC)

Ville	Adresse	Téléphone
Ennis	Bindon Lane, Ennis, Co Clare	(065) 684 1221
Shannon	Shannon Business Centre, Co Clare	(061) 364 704
Kilrush	Francis Street, Kilrush, Co Clare	(065) 908 0056
Scarriff	East Clare Community, Co-Op, Main Street, Scarriff, Co. Clare	(061) 921 286

Clare Immigrant Support Centre

Ennis	Unit 13 Carmody Street Business Park, Ennis, Co Clare	(065) 682 2026
-------	---	----------------

HSE Local Health Office (Bureau du HSE)

Community Welfare Officer	HSE (Health Service Executive) Health Office, Sandfield Centre, Highfield Park, Ennis.	(065) 686 80390
---------------------------	--	-----------------

Social Welfare Offices (Bureaux d'aide sociale)

Tous, sauf Tulla, sont dotés d'un accès pour handicapés

Ville	Adresse	Téléphone
Ennistymon	Parliament Street, Ennistymon, Co. Clare	(065) 707 2528
Tulla	Main Street, Tulla, Co. Clare	(065) 683 1908
Kilrush	45 Moore Street, Kilrush, Co Clare	(065) 908 0030
Ennis	Government Buildings, Kilrush Road, Ennis, Co Clare	(065) 678 00